

Grille de notation AMI « terrasse éphémère des Rohan »

Critères	Pondération
<u>Critère 1. Qualité et cohérence de l'installation</u>	30 %
<u>Critère 2. Produits et prestations proposés</u>	20%
<u>Critère 3. Expérience et références</u>	10%
<u>Critère 4. Proposition financière</u>	40%

Détails des critères :

Qualité et cohérence de l'installation :

Une installation et des équipements de qualité sont exigés.

Pourront être analysés et valorisés en ce sens :

- La mise en place d'un système de récupération et de recyclage des déchets,
- L'utilisation de contenants recyclables,
- La qualité des installations sur l'emprise autorisée (matériaux, esthétique s'intégrant visuellement à l'environnement général)
- Le stationnement sur l'emprise dédiée de véhicule(s) ou remorque(s) qualitatif (s) (respectueux de l'environnement).
- Qualité générale des mobiliers et intégration de la terrasse projetée dans l'environnement de la place

Produits et prestations proposés au public :

- L'offre doit être adaptée à l'emplacement et aux commerces proches existants.
- La qualité des produits vendus sera valorisée.

Expérience et références :

- Les candidats en mesure de présenter une expérience significative dans le domaine de la restauration verront leur offre valorisée.
- Les candidats pouvant présenter des références ou qualifications particulières verront également leur offre valorisée.

Montant de la redevance annuelle :

Vous devez proposer une redevance annuelle que vous vous engagerez à honorer durant la durée du contrat.

La redevance minimale est indiquée au sein du règlement de consultation. Celle-ci équivaut à une note de 0.

La redevance la plus haute obtiendra la note maximale, les autres seront notées au prorata.